

prétendaient être de leurs communaux. Le 24 avril 1635, la Cour défendit auxdits habitants de toucher ni dégrader les bois de la Mousse, à peine d'amende arbitraire.

Le 15 août 1635, Jeanne-Péronne de Malain fonda une grand'messe, tous les premiers dimanches du mois, à l'autel du Rozaire, érigé en l'église de Montcoy, et une autre grand'messe le lendemain des fêtes de la sainte Vierge.

Le 7 mai 1642, les retrayants du château de Montcoy furent assignés pour y faire guêt et garde, tant de jour que de nuit, afin qu'il ne fut pas surpris par les ennemis de la France et que tous les biens retirés dans ledit château fussent conservés.

Charles de Montconys, fils de Jean de Montconys était seigneur, en 1647, de Montcoy, Bellefonds et Saint-Didier.

Le 6 mars 1649, les religieux de Saint-Marcel-lès-Châlon vendirent au seigneur de Montcoy les deux tiers des dîmes de la paroisse de Montcoy, l'autre tiers appartenant au curé de ce lieu, moyennant la rente foncière de 60 livres et une bâche de charbon. Ledit seigneur sera chargé de toutes les réparations, portions congrues et autres charges auxquelles sont tenus tous les décimateurs, et faute de payer ladite rente, pendant 3 ans, il sera permis auxdits religieux de rentrer dans leurs droits.

Le 25 avril 1661, messire François Damas, écuyer, seigneur de Montcoy, mari de dame Eléonore des Jours, cohéritière de feu messire Charles de Montconys, reprit de fief la seigneurie de Montcoy des princesse de Carignan et duchesse de Nemours.

En 1664, François Damas fit convoquer tous les retrayants de Montcoy, pour réparer le pont dormant de ce château qui était ruiné.

Le 7 novembre 1665, noble François Damas afferma,